

Présidence

Vendredi 2 juin 2017

COMMUNIQUÉ

Enseignants du 1^{er} degré

Pour devenir enseignant du 1^{er} degré (instituteur ou professeur des écoles) il existe deux voies :

- professeurs des écoles recrutés par concours au niveau licence et formés à l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) ;
- instituteurs recrutés au niveau du baccalauréat qui suivent un cursus licence métiers de l'enseignement (LME), délivrée par l'UNC et validée par le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et formés, pour le privé à l'Ecole normale des enseignements (ENEP), pour le public à Institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC)

Ce dernier dispositif n'existant plus en Métropole, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est parvenu à négocier avec l'Etat un système dérogatoire effectif depuis plusieurs années.

Le gouvernement vient d'apprendre en mai dernier que l'Etat n'entendait pas renouveler cette dérogation pour 2017 au motif que cette formation est jugée « *hors cadre national des licences* ».

J'ai saisi le ministre de l'Education nationale, Monsieur JEAN-MICHEL BLANQUER, et la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Mme FREDERIQUE VIDAL, afin d'obtenir le prolongement de la dérogation.

J'ai également chargé le vice-recteur, directeur des enseignements de la Nouvelle-Calédonie, en partance dès ce soir pour Paris, de rencontrer les cabinets ministériels concernés afin d'obtenir la continuité du dispositif dérogatoire dont dispose la Nouvelle-Calédonie.

Cette dérogation est encore nécessaire pour 2017 puisque les travaux engagés depuis 2016 entre le vice-rectorat, l'UNC, L'IFMNC, l'ENEP et l'ESPE pour construire une alternative pour les bacheliers n'ont pas encore aboutit et devront en tout état de cause être validés par l'Etat.

Le gouvernement reste attaché à ce que ces deux parcours demeurent pour permettre aux Calédoniens d'accéder au métier d'enseignant du 1^{er} degré.

Le président du gouvernement
Philippe Germain